

229 - MENARD - 18022019 - 11H58

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique concernant le projet éolien dans la commune de Mailhac-sur-Benaize

**De :** thibaut menard <thibaut.menard@hotmail.fr>

**Date :** Mon, 18 Feb 2019 11:58:07 +0000

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Madame ou Monsieur le commissaire enquêteur,

**je refuse** l'implantation d'éoliennes dans le bois de Bouéry pour les raisons suivantes :

- projet pouvant être qualifié d'aberration écologique, quel intérêt, hormis pécuniaire, à choisir comme emplacement pour des éoliennes un bois vieux de 150 ans, riche en biodiversité.
- non respect des recommandations d'eurobats : "En règle générale, les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, ni à une distance inférieure à 200 m, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris."
- non respect des avis négatifs concernant ce projet formulés par les autorités scientifiques MRAE et CSRPN
- Diminution de l'attrait du bois dans lequel j'ai passé des moments de bonheur avec ma famille et notamment mes grands parents qui m'ont fait découvrir la faune et la flore de cette forêt et m'ont appris à les préserver. J'y reviens régulièrement afin de profiter du plaisir que procure une simple balade dans une forêt gorgée de souvenirs.

"Les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent" François-René de Chateaubriand

MENARD Thibaut,  
14 bis rue Fernand Villard  
23300 la Souterraine